

ADDENDUM

Le présent addendum vise à modifier les protocoles d'entente intervenus entre la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) et le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) et signés en janvier 2011.

PARTIE ADDITIONNELLE AUX PROTOCOLES D'ENTENTE

LA FONDATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 425, boulevard du Collège, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E5, ici représentée par monsieur Jean-Claude Loranger, président, dument autorisé.

Ci-après appelée « **La Fondation** »

ARTICLE 1 – OBJET

Les parties signataires au présent protocole d'entente conviennent du bien-fondé de verser les subventions résiduelles découlant des protocoles d'entente initiaux à La Fondation afin de compléter la réalisation des projets « *Développement d'une expertise dans la valorisation des minéraux industriels* » et « *Recherche appliquée et support aux PME de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour la valorisation de la biomasse résiduelle* ».

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Les parties conviennent que les engagements financiers de La Conférence seront respectés dans leur intégralité après vérification, tel que prévu dans les protocoles d'entente initiaux.

Ainsi, les versements des sommes résiduelles, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées au CTRI, s'effectueront de la façon suivante :

- 2.1.1 Deux tranches de subvention respectivement aux montants de 20 000 \$ et de 70 000 \$ s'il s'est conformé aux conditions générales des protocoles et à la condition particulière de présenter les plans de réalisation pour l'exercice 2011-2012.
- 2.1.2 Deux tranches de subvention respectivement de 5000 \$ suite au dépôt des rapports finaux comprenant des rapports d'activité sur les réalisations et des rapports financiers pour l'exercice 2011-2012.
- 2.1.3 Deux tranches de subvention respectivement aux montants de 20 000 \$ et de 70 000 \$ s'il s'est conformé aux conditions générales des protocoles et à la condition particulière de présenter les plans de réalisation pour l'exercice 2012-2013.
- 2.1.4 Deux tranches de subvention respectivement de 5000 \$ suite au dépôt des rapports finaux comprenant des rapports d'activité sur les réalisations et des rapports financiers pour l'exercice 2012-2013.

2.1.5 Une tranche de subvention de 70 000 \$ suite au dépôt du rapport final comprenant un rapport d'activité sur les réalisations et un rapport financier pour l'exercice 2013-2014.

2.1.6 Une tranche de subvention de 5000 \$ suite au dépôt du rapport final comprenant un rapport d'activité sur les réalisations et un rapport financier pour l'exercice 2013-2014.

Nom du projet	Engagement résiduel 2011-12	Engagement résiduel 2012-13	Engagement résiduel 2013-14	Total
<i>Expertise dans la valorisation des minéraux</i>	25 000 \$	25 000 \$		50 000 \$
<i>Support aux PME</i>	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA FONDATION

La Fondation s'engage à être fiduciaire des subventions résiduelles découlant des protocoles d'entente et à respecter les échéanciers de versement prévus **après autorisation écrite de La Conférence.**

La Fondation s'engage également à respecter les obligations prévues dans les protocoles.

ARTICLE 4 – COMMUNICATIONS

Toutes communications, par écrit, entre les parties, seront censées avoir été reçues par le destinataire si elles sont livrées ou envoyées par courrier comme suit :

LA FONDATION : La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E5

À l'attention de Claude Arcand, directeur

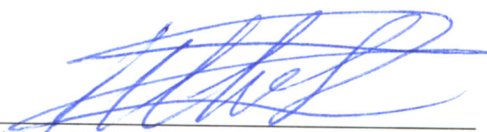
Cette adresse peut, au moyen d'un avis écrit, être changée.

ARTICLE 5 – SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de cet addendum au protocole d'entente.

En foi de quoi, les parties ont signé, en deux (3) copies, comme suit :


5.1 Pour la CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CRÉ)



Ulrick Chérubin, président


Témoin

Fait à Rouyn-Noranda en ce 21 e jour du mois de février 2011


Pour le CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS (CTRI)


Ahcène Bourihane, directeur général


Témoin

Fait à Rouyn-Noranda en ce 21 e jour du mois de février 2011

Pour LA FONDATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE


Jean-Claude Loranger, président


Témoin

Fait à Rouyn-Noranda en ce _____ e jour du mois de février 2011